



الإتحاد الأوروبي
مندوبية الإتحاد الأوروبي بالجزائر

Union européenne
Délégation de l'Union européenne en Algérie



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العمل والتشغيل والضمان الإجتماعي

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale



برنامج دعم الشباب و التشغيل

Programme d'Appui Jeunesse Emploi

L'ESS dans le bassin méditerranéen

M. Jean GATEL,
ancien secrétaire d'Etat à l'ESS en France,
enseignant

L' ESS dans le bassin méditerranéen

Il n'y a pas de modèle unique de l'ESS

La situation est propre à chaque pays ;
ceci dit, on trouve dans chaque pays des composantes
de l' ESS plus ou moins développées en particulier les
coopératives qui ont porté le développement agricole des
pays riverains au Nord et au Sud ...

A. C'est en France que le modèle ESS a été comme concept le plus élaboré et cela d'ailleurs à une date récente .

En effet jusqu'au milieu du 20 ème siècle
les 3 COMPOSANTES DE CE QUI DEVIENDRA I' ESS

ont poursuivi des voies parallèles même si la base commune
des 3 FAMILLES

C'EST LA SOLIDARITE DANS LA PROXIMITE.

I. Les 3 familles :

1. LES MUTUELLES sont nées fin du 19^{ème} siècle ; elles répondaient à la volonté des travailleurs pauvres de se protéger collectivement contre les accidents de la vie telle la maladie ou le décès. Ces sociétés mutuelles vont rapidement se développer à l'échelle d'un village, d'un territoire, d'une entreprise; elles seront bientôt suivies par des sociétés d'assurances à caractère mutuel pour la protection non plus des personnes mais des biens

Les mutuelles vont rapidement croître en France et en 1946 sera créé le CODE DE LA MUTUALITE, qui donnera au mouvement son rôle dans la protection sociale des Français (complément de la sécurité sociale; prévention; gestion d'établissements....)

2. LES COOPERATIVES ont été aussi une réponse collective à des problèmes de développement économique : d'abord dans l'agriculture, puis dans l'ensemble du champ économique.

Elles procèdent d'une volonté des salariés de devenir propriétaires de leur entreprises ; avec la capitalisation croissante de secteurs entiers de l'économie. Beaucoup de coopératives ne pouvant compter que sur l'apport de leurs membres ont eu des difficultés de croissance ; mais aujourd'hui beaucoup de petites coopératives se créent dans divers secteurs :

services, environnement

LE CODE DE 1947 REGIT LES COOPERATIVES

3. LES ASSOCIATIONS ont vu le jour par LA LOI DE 1901...

D'abord simple lieu de dialogue, elles sont peu à peu rentrées dans le champ économiques pour poursuivre une finalité non prise en charge par l'Etat ou le secteur privé lucratif....

Ainsi pour le secteur sanitaire et social: accueil des personnes âgées,
des handicapés, de certains maladesmais aussi pour la petite enfance,
la lutte contre les exclusions de toute origine, pour l'éducation, la formation,
la réinsertion, la reconstitution du lien social ou intergénérationnel...

II. CES 3 FAMILLES sont restées très isolées les unes des autres

jusqu'aux années 1970/80 quand le modèle de développement libéral a connu ses premières secousses....

Pourtant elles partagent des valeurs communes : ce sont des sociétés de **PERSONNES** et non de **CAPITAUX** ... elles ont la même éthique : solidarité, démocratie, non lucrativité.....

Il faudra attendre 1970 pour que s'organise une relation permanente entre ces 3 Familles par la création du CLAMCA, Comité de Liaison Association Mutuelles Coopératives, qui va édicter une charte de l'Economie Sociale ; le terme solidaire arrivant dans les années 1990 / 2000.

A partir de cette première liaison, les mutations vont s'accélérer en particulier par l'arrivée au pouvoir de François MITTERRAND

.....

Pierre MAUROY, son premier ministre, très impliqué dans la vie associative via le secteur de l'éducation populaire, va créer une délégation interministérielle de l'ES administration de mission surtout destinée à mieux faire connaître le secteur que le président MITTERRAND en 1982 POSE COMME ETANT LE TROISIEME PILIER DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FRANCAIS A COTE DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVE.....

L'évolution institutionnelle du secteur suscite d'ailleurs des réactions contrastées au sein de l'ES qui a fait de son indépendance un pilier de sa philosophie..

Sont ensuite créés : le conseil supérieur de l'ES, lieu de dialogue entre le secteur et les pouvoirs publics, puis l'IDES fonds destiné à aider les entreprises concernées, et le secrétariat d'Etat à l'ES que j'ai occupé de sa création en AOÛT 1984, rattaché directement au premier ministre et doté de moyens budgétaires propres....

Le SEES porte en réalité dans son texte fondateur une autre appellation :

il s'agit d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'ES et du développement local ; cet intitulé montre bien le lien entre les 2 concepts :
L'ES NAIT DU LOCAL....AUTO ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE

POUR REpondre A DES BESOINS NON PRIS EN COMPTE ...
ET L' ES CONTRIBUE PAR SA CAPACITE D' ADAPTATION ET D' INNOVATION AU DEVELOPPEMENT D' UN TERRITOIRE...

Le concept d'Economie Sociale existe donc et commence à susciter engouements, recherches, études...

Les premières adaptations législatives indispensables à la modernisation du secteur aussi : réforme du code de la mutualité

1985....nombreuses adaptations pour les coopératives de production ,création du titre associatif et des UES...qui préfigurent les SCIC,

sociétés coopératives dont le capital est mixte (publics privé)
Malgré les alternances politiques le secteur se développe et vite.....

Il résiste d'ailleurs beaucoup mieux à la morosité économique mondiale que beaucoup de secteurs productifs avec un taux de croissance moyen

de 3% / AN.....

DE L'ES à L'ESS

- L'ajout de l'adjectif solidaire est destiné à inclure dans le secteur des initiatives nouvelles portées par des acteurs innovants et ce quelque soit la forme juridique choisie (coopérative, association, entreprise d'insertion, association intermédiaire, groupement d'employeurs, épargne de proximité, micro finance....).
- Le but : montrer que l'ES n'est pas figée dans une seule approche juridique mais qu'elle se caractérise surtout par sa capacité à innover, refonder le lien social et anticiper sur de nouvelles activités liées au développement durable et à la transformation progressive du modèle de développement.

La loi

- Ce mouvement va voir sa consécration en 2014 par la **LOI DU 31 JUILLET 2014**, LOI CADRE qui pose enfin la réalité de l'ESS comme partie intégrante du modèle de développement français...
- Les principaux articles rappellent les fondements des entreprises de l'ESS : liberté d'adhésion, société de personnes, gouvernance partagée, développement durable et non lucrativité, CAD l'impossibilité de partage individuel des excédents dégagés par l'entreprise...

- Mais en même temps la loi reconnaît une forme hybride d'entreprises : les entreprises sociales, sociétés de capitaux sous forme juridique classique (SAS, SARL voire SA) mais qui acceptent l'éthique de l'ESS c'est-à-dire ses valeurs fondamentales d'utilité sociale, de démocratie interne, de développement durable, de rémunérations limitées.....
- Mais UNE PARTIE LIMITEE DES EXCEDENTS PEUT ALLER A LA REMUNERATION DU CAPITAL ENGAGE PAR LES ACTIONNAIRES...

- Ce point de la loi a entraîné de sérieux débats au sein de l'ESS FRANCAISE et ce débat loin de s'apaiser est encore plus d'actualité par l'annonce du gouvernement actuel de créer un nouveau concept « d'entreprise à mission ».
- Le principal argument des initiateurs de ce mouvement destiné à ouvrir de plus en plus l'espace de l'ESS est que le statut juridique n'est nullement garant des principes fondateurs de l'ESS en particulier dans sa gouvernance et son utilité sociale....

Il est vrai que certains acteurs historiques de l'ESS n'ont pas toujours fait preuve d'exemplarité dans leur gestion; l'exemple de certaines banques ou grosses mutuelles est là pour nous le rappeler;

Enfin la notion d'UTILITE SOCIALE est encore une notion qui suscite le débat tant elle est difficile à juger et évaluer...

Dernier point : le courant néo libéral qui déferle sur la France, ne peut supporter que l'on puisse entreprendre autrement que par des sociétés de capitaux....

les sociétés de personnes dérangent dans ce modèle anglo-saxon...

POURTANT ces sociétés de personnes montrent la capacité de la société civile à

s'auto-organiser face à des défis auxquels ni le secteur public, ni le secteur privé ne peuvent ou ne veulent répondre et ces problèmes deviennent fondamentaux pour la planète: inégalités croissantes, misère; pauvreté, exclusions ; crise écologique latente, migrations de plus en plus incontrôlées, famines, raréfaction de l'eau, pollution, réchauffements climatiques, autant de maux liés à un type de développement à bout de souffle.

- Ce mouvement va voir sa consécration par la LOI DU 31 JUILLET 2014, **LOI CADRE** qui pose enfin la réalité de l'ESS comme partie intégrante du modèle de développement français...
- Les principaux articles rappellent les fondements des entreprises de l'ESS : liberté d'adhésion, société de personnes, gouvernance partagée, développement durable et non lucrativité, c'est-à-dire l'impossibilité de partage individuel des excédents dégagés par l'entreprise....

**POUR CONCLURE SUR LA FRANCE
QUELQUES RAPPELS CHIFFRES :**

L' ESS C' EST ENVIRON 10% DES EMPLOIS SALARIES PRIVES....

**ET DE 1986 A 2016 LE SECTEUR EST PASSE
DE 0,8 M DE SALARIES A 2M2...**

essentiellement par l'explosion du mouvement associatif.....

L' ESS AU MAGHREB

L'histoire de l'ESS AU MAGHREB est beaucoup plus récente et pour cause, qu'en France elle a pris racine lors de la révolution industrielle du 19ème siècle..

·
L'accès à l'indépendance des 3 Pays les a amenés à choisir chacun un mode de développement spécifique..

Notons néanmoins que la colonisation ou le protectorat français ont laissés des traces : le monde mutualiste existe tout comme les coopératives surtout **agricoles** et artisanales ainsi que les associations, mais les cadres juridiques sont insuffisamment définis et le développement dans les 3 Etats s'est fait surtout sur les bases traditionnelles de deux secteurs public d'une part privé d'autre part avec des frontières très variables selon les pays, leur culture , leur choix politique, leur histoire..

C'est dans les années 2000 que ce modèle binaire entre en crise : difficultés financières pour le premier et nouvelle donne mondialisée pour le second... derrière les difficultés économiques apparaissent les grandes blessures sociales dans les 3 pays :montée du chômage en particulier des jeunes, exclusions croissantes sociales et territoriales, rupture des solidarités traditionnelles ,et risques de crises profondes ...

En Algérie

- Je n'aurais pas l'outrecuidance de parler de ce qui nous réunit ce jour ici, si ce n'est l'intérêt croissant pour ce secteur
- **Abdallah Haddab** l'a fait avant moi, et **Malika Ahmed Saïd** le fera après moi, bien mieux que je ne pourrai le faire

En Tunisie

La société civile est très attentive aux problématiques de l'ESS..... et c'est elle qui pousse à une véritable reconnaissance institutionnelle du secteur en particulier par le mouvement associatif préoccupé lui aussi par les déchirures sociales et territoriales du pays .

La TUNISIE est prête au débat parlementaire d'une LOI CADRE, proche de la loi française par certains aspects... dont **Wassila Ayari** nous parlera cet après-midi

- Mais elle se heurte à des résistances fortes économiques et politiques.... et à un calendrier électoral compliqué...
- A noter la forte implication de l'UGTT, syndicat de salariés particulièrement puissant et influent.
- Plusieurs universités ont décidé sans attendre de créer des masters d'ESS et d'entrepreneuriat social : INTESS laboratoire de TUNIS CARTHAGE...

Le Maroc

- Apparaît dans le discours officiel (MOHAMED VI 2002) l'idée que le développement du MAROC doit se faire à partir de 3 facteurs: le secteur public, le secteur privé et celui de l'Economie Sociale et Solidaire définie comme porteuse d'un modèle de solidarité et de développement durable et respectueux de la planète.... Le souverain marocain, dès lors lance un programme volontariste de développement du «TIERS SECTEUR» (selon l'expression de Jacques DELORS, alors président de la commission européenne).

Cette volonté politique se manifeste de plusieurs façons:
institutionnelle avec la création d'un ministère dédié (artisanat et ESS)

le lancement de l'INDH, Initiative Nationale pour le Développement Humain, visant à réduire pauvreté et exclusions par la création d'activités, législatives par la réforme totale du code de la coopération et rédaction d'une LOI CADRE actuellement bouclée et déposée au palais.....

Cette loi cadre s'inspire beaucoup de la loi française reconnaissant l'entrepreneuriat social ; se trouve également plusieurs articles demandant aux régions de définir leur propre stratégie pour l'ESS...

Elle n'oublie pas le volet formation : 2 universités ont des masters ESS ET ENTREPRENARIAT SOCIAL à MARRAKECH et à CASABLANCA où j'enseigne.....

CE QUI EST REMARQUABLE C' EST LA SIMULTANEITE DES PRISES DE CONSCIENCE DANS LES 3 PAYS DU MAGHREB ET LA SIMULTANEITE DES REPONSES EN TERMES POLITIQUES POUR AFFIRMER LA NECESSITE DE BATIR UN NOUVEAU PILIER DE DEVELOPPEMENT ESSENTIELLEMENT PORTE PAR LES CITOYENS POUR TENTER DE BATIR UN NOUVEAU MODELE ORIGINAL BASE SUR LA SOLIDARITE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA CREATIONS D ACTIVITES A CARACTERE SOCIAL CREATRICES D EMPLOIS.....

LE MAGHREB EST EN TRAIN DE DEVENIR UN MODELE POUR UN AUTRE TYPE DE DEVELOPPEMENT QUI POURRAIT BIEN RAYONNER SUR L' ENSEMBLE DE L' AFRIQUE...

IL CREE AUSSI UN PONT AVEC LES PAYS D' EUROPE DU SUD QUI SONT TOUS TRES CONVAINCUS DE L UTILITE DES ENTREPRISES DE L' ESS.

L'ESS en Europe du Sud

Dans tous les pays riverains de la méditerranée la tradition de l'ESS est ancienne et forte en particulier dans le domaine agricole où les coopératives ont été la base de la richesse tirée des produits de la terre, en ITALIE, particulièrement. EN ESPAGNE, les politiques économiques s'orientent dès les années 2000 vers un soutien résolu à l'ESS puisque l'Espagne sera le premier pays à voter une loi cadre en 2011..... cette loi reconnaît dans le champ du secteur les formes traditionnelles de la coopération et du mutuellisme mais y ajoute des formes originales d'entreprises comme les coopératives de travail et les coopératives d'initiatives sociales qui ressemblent juridiquement aux associations.

- RARES SONT LES PAYS QUI SONT ALLES JUSQU' A INSCRIRE DANS LEUR CONSTITUTION, TEXTE FONDAMENTAL, LA RECONNAISSANCE DU SECTEUR ESS MEME AVEC UNE FORMULATION MOINS PRECISE...
- Certains états d'AMERIQUE DU SUD ont franchi récemment le pas.. La BOLIVIE, l'EQUATEUR...

En Espagne

- Les politiques économiques s'orientent dès les années 2000 vers un soutien résolu à l'ESS puisque l'Espagne sera le premier pays à voter une loi cadre en 2011.....
- Cette loi reconnaît dans le champ du secteur les formes traditionnelles, de la coopération et du mutuellisme mais y ajoute des formes originales d'entreprises comme les coopératives de travail et les coopératives d'initiatives sociales qui ressemblent juridiquement aux associations.

Au portugal

- Au PORTUGAL, c'est surtout le statut des entrepreneurs sociaux qui attirent les jeunes portugais. La constitution de 1974 avait d'ailleurs inscrit dans son texte comme composante essentielle de développement du pays : le « secteur coopératif et social »....
- L' ESS PORTUGAISE reconnaît 3 FAMILLES: les coopératives, les institutions de solidarité sociale et les organismes de développement local....
- Le PORTUGAL ADOPTE SA LOI CADRE EN 2013.....LA PENINSULE IBERIQUE SE DOTERA DONC DE LOIS CADRES AVANT CE QUI EST PRESENTE COMME LE « MODELE FRANCAIS ».

En Italie, En Grèce

- En ITALIE, le rôle des coopératives est également reconnu par la constitution avec un statut spécial: celui des coopératives sociales, semblables aux associations et reconnues par une loi de 1991.
- En GRECE, enfin, le soutien à l'ESS fait l'objet d'un texte législatif de 2016

- LA SIMILITUDE DES DEMARCHES EST DONC FORTE DANS LES PAYS DE L' EUROPE DU SUD, HABITUES, IL EST VRAI, à une culture de solidarité semblable à celle de l'autre rive où nous nous trouvons aujourd'hui.... MAIS SI LES OUTILS SONT LA, LEUR EFFICACITE N A PAS CONNU LES RESULTATS ESCOMPTES
- On connaît les raisons: La crise économique et financière a frappé de plein fouet les économies fragiles des pays du SUD. Les politiques d'austérité imposées par les néolibéraux majoritaires à BRUXELLES a accentué les inégalités et la rupture du lien social ainsi que les difficultés du secteur public. Enfin les politiques de rigueur budgétaires n'ont pas permis de concrétiser les volontés affichées.....

- IL EST D'AILLEURS HAUTEMENT SYMBOLIQUE QUE SEULS, 9 PAYS SUR 27 AIENT PARTICIPÉ À LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR L'ESS: BULGARIE, CHYPRE, ESPAGNE, GRECE, ITALIE, PORTUGAL, MALTE, SLOVENIE ET LUXEMBOURG...
- CELA DÉMONTRE BIEN LA PREGNANCE DES IDEOLOGIES LIBÉRALES QUI NE VOIENT L'AVENIR QU'À TRAVERS LES SOCIÉTÉS DE CAPITALISME SUR L'ENSEMBLE DES CHOIX ÉCONOMIQUES EUROPÉENS...
- SI CELA SEMBLE SE COMPRENDRE DANS LES PAYS ANGLOSAXONS OU L'ALLEMAGNE....

Que dire des choix de la France pour son modèle de développement ?

Dans ce pays où une partie de la culture sociale a été imprégnée par les valeurs de l'ESS le nouveau président n'a pas fait une seule fois allusion à l' ESS, que le président MITTERRAND avait clairement, en 1982, puis dans un de ses derniers discours en 2005, LORS de son dernier sommet européen, placé comme composante indispensable pour un développement social, solidaire, créateur d'activités et d'emplois et résolument écologique.....

Conclusion

- LA SIMILITUDE DES DEMARCHES EST DONC FORTE DANS LES PAYS DE L' EUROPE DU SUD, HABITUES, IL EST VRAI, à une culture de solidarité semblable à celle de l'autre rive où nous nous trouvons aujourd'hui.... MAIS SI LES OUTILS SONT LA, LEUR EFFICACITE N'A PAS CONNU LES RESULTATS ESCOMPTES ...
- On connaît les raisons: La crise économique et financière a frappé de plein fouet les économies fragiles des pays du SUD. Les politiques d'austérité imposées par les néolibéraux majoritaires à BRUXELLES a accentué les inégalités et la rupture du lien social ainsi que les difficultés du secteur public. Enfin les politiques de rigueur budgétaires n'ont pas permis de concrétiser les volontés affichées...

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



برنامج دعم الشباب و الترخيل

Programme d'Appui Jeunesse Emploi



برنامج ممول من طرف الجزائر و الإتحاد الأوروبي
Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union européenne

